



## BAREME DES HONORAIRES TTC

Titulaire carte T n° CPI 31012017000018749 délivrée par le CCI Toulouse le 19/12/2019

- HONORAIRES TRANSACTION (bien à usage d'habitation individuel ou collectif):
  - Moins de 100 000€ forfait 8 000€ TTC
  - De 100 000€ à 250 000€ 6% du prix net vendeur
  - De 250 000€ à 350 000€ 5% du prix net vendeur
  - De 350 000€ à 500 000€ 4% du prix net vendeur
  - Au-delà de 500 000€ 3.5% du prix net vendeur

Les honoraires peuvent être révisés en fonction des variations du prix net de vente du bien.

- HONORAIRES TRANSACTION (terrain à bâtir):
  - 7% du prix de vente
- HONORAIRES LOCATION :
  - Plafonnés à 10€ du m<sup>2</sup> selon les zones définies par la loi ALUR